

1

# Compréhension de l'oral

25 points

Répondez aux questions en cochant (X) la bonne réponse, ou en écrivant l'information demandée.

## EXERCICE 1

5 points

Vous allez entendre une seule fois un enregistrement sonore de 1 minute 40 environ. Vous aurez tout d'abord 1 minute pour lire les questions. Après l'enregistrement vous aurez 3 minutes pour répondre aux questions. Répondez en cochant (X) la bonne réponse. Lisez maintenant les questions.

**Ce document porte sur les vide-grenier, c'est à dire la vente d'objets personnels dans la rue.**

- 1 Qui peut organiser un vide-grenier ? 1 point
  - Une association de quartier.
  - Le préfet d'une région.
  - Le brocanteur d'une ville.
  
- 2 Que pensent les brocanteurs de l'existence des vide-grenier ? : 1 point
  - Ils sont favorables.
  - Ils sont opposés.
  - Ils sont indifférents.
  
- 3 Pour organiser un vide-grenier, il faut demander une autorisation : 1 point
  - 3 semaines avant.
  - 5 mois avant.
  - 3 jours avant.
  
- 4 Que doivent fournir les personnes qui participent au vide-grenier ? 1 point
  - Un justificatif de domicile.
  - Une carte d'identité.
  - Un registre de leurs objets.
  
- 5 Un particulier peut participer : 1 point
  - À tous les vide-grenier de son département.
  - À trois vide-grenier seulement par année.
  - Aux vide-grenier de sa commune seulement.

## EXERCICE 2

20 points

Vous allez entendre 2 fois un enregistrement sonore de 3 minutes environ. Vous aurez tout d'abord 1 minute pour lire les questions. Puis vous écouterez une première fois l'enregistrement. Concentrez-vous sur le document. Ne cherchez pas à prendre de notes. Vous aurez ensuite 3 minutes pour commencer à répondre aux questions. Vous écouterez une deuxième fois l'enregistrement. Vous aurez encore 5 minutes pour compléter vos réponses.

- 1 Actuellement en France il y a : 2 points  
 ..... nounous ..... enfants ▶

② Qui présente un nouveau projet ? 1 point

.....

③ Le métier d'assistante maternelle consiste à s'occuper des enfants : 1 point

- À leur domicile.
- Au domicile des parents.
- Dans les crèches.

④ Que devront fournir les parents employeurs ? (2 réponses) 2 points

.....  
 .....

⑤ Les nounous travailleront désormais : 1 point

- à la semaine.
- à l'heure.
- à la journée.
- on ne sait pas.

⑥ Dans quel cas les parents auront-ils la possibilité de ne pas payer les nounous ? 2 points

.....

⑦ Les nounous pourront garder : 1 point

- au maximum 2 enfants présents toute la journée.
- au maximum 3 enfants présents toute la journée.
- au maximum 4 enfants présents toute la journée.

⑧ Complétez le tableau : 3 points

Salaire des nounous	
Salaire moyen :	
Salaire le plus bas :	
Salaire le plus élevé :	

⑨ Qui décidera des dates de vacances des nounous ? 1,5 point

.....

⑩ D'après la journaliste le changement entraînera une amélioration pour le quotidien : 1 point

- des parents.
- des nounous.
- des deux.

⑪ Que devront faire les nounous avant de recevoir le premier enfant ? 1,5 point

.....

⑫ Quels sont les objectifs du gouvernement ? 3 points

- a) .....
- b) .....